



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 21 janvier 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	14/01/2011
Affichage	14/01/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : CULTURE 1

**OBJET : ACHAT DE MATERIEL DE
PROJECTION POUR LE CINEMA
EDEN**

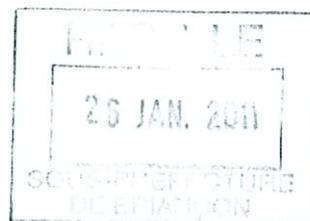
Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à JALADE Jacques
 MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
 NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie
 PEYTHIEU Eric pouvoir à DJEFFAL Mohamed
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
 SIMOND Stéphane pouvoir à ROUBAUD Sabin
 ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, NUSSBAUM Richard

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

Considérant que par délibération du 05 novembre 2009 le conseil municipal a approuvé un programme de modernisation des installations du cinéma Eden et notamment le changement d'un processeur son numérique ;

Considérant que l'article 11 du cahier des charges prévoit que les frais de grosses réparations et de renouvellement des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exploitation du cinéma sont pris en charge par la ville, dans la limite du montant de la Taxe Spéciale Additionnelle reversée par le Centre National de la Cinématographie et dans les conditions réglementaires en vigueur ; considérant également que ces frais ne peuvent être engagés que sur autorisation expresse de la ville ;

Considérant que l'exploitant pensait pouvoir maintenir l'équipement jusqu'au passage au numérique mais qu'un dysfonctionnement ne permet plus les projections avec une qualité de son suffisante ;

Considérant que la mise en place d'un lecteur SRD sur le projecteur actuel résoudra le problème en évitant le changement complet du projecteur ;

Considérant que cet achat permettra de poursuivre une projection de qualité pour plusieurs années et que l'arrivée prochaine du numérique ne fera pas disparaître immédiatement, dans ce cinéma d'art et d'essai, le film argentique.

Montant du projecteur (HT)	7 549,00 €
Part restant à la charge de la commune 10 %	754,90 €

Afin de ne pas pénaliser le Cinéma Eden, il est proposé que la commune prenne à sa charge cette dépense de 7549,00 €/HT, soit 9 028,60 €/TTC (selon le devis ci-joint).

Considérant que les règles de financement du CNC prévoient par un système d'avance sur recettes le financement d'un tel équipement à hauteur de 90% du montant hors taxes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cet investissement et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce matériel ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une avance auprès du CNC à hauteur de 90 % du montant hors taxes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

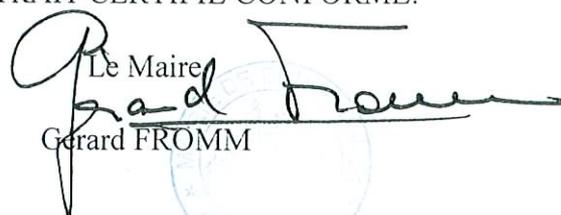
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 25 JAN. 2011

PUBLIÉ LE 25 JAN. 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gerard FROMM

Marseille, le 16 DECEMBRE 2010

CINEMA EDEN STUDIO

05100 – BRIANCON

DEVIS N°M161210 SON NUMERIQUE SRD :

1 -	Kit Upgrade SRD pour CP650SR	3.540,00€
1 -	Lecteur SRD DOLBY CAT 702	2.964,00€
1 -	Support CAT702 pour PREVOST	145,00€
-	Main d'œuvre de pose et réglages	<u>900,00€</u>
	Total hors taxe	7.549,00 €
	TVA 19,6%	1.479,60 €
	TOTAL TTC	9.028,60 €

Validité de l'offre : 1 mois

Marc Castelli.

